

République Française

**/ Délibération n° 2024/12**

FINANCES LOCALES. Convention de financement avec la CARSAT pour les travaux des résidences Ludovic Bonin et Henri Reynaud.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 30/01/24  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Albert NIGRA, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY.

République Française

**/ Rapport n° 12**

FINANCES LOCALES. Convention de financement avec la CARSAT pour les travaux des résidences Ludovic Bonin et Henri Reynaud.

Direction Ressources Financières

---

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vénissieux et le CCAS de Vénissieux ont répondu ensemble à l'appel à projet 2023 du Plan d'Aide à l'Investissement (PAIN) lancé par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), géré au titre de l'assurance retraite par la CARSAT Rhône-Alpes (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail).

Le projet présenté, qui a été retenu le 11 septembre 2023 par la Commission Action Sociale de la CARSAT Rhône Alpes et validé par la CNAV, porte :

- sur des investissements sous maîtrise d'ouvrage du CCAS de Vénissieux pour les résidences autonomie Ludovic Bonin et Henri Raynaud : mise en place d'un espace blanchisserie et d'un espace de communication internet.

Le coût hors taxes estimé pour les espaces blanchisserie à réaliser est à ce jour d'environ 33 K€ TTC.

Les travaux doivent contractuellement débuter dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la convention.

La CARSAT Rhône Alpes apporte au CCAS de Vénissieux pour le compte de l'assurance retraite (CNAV et CNSA) une subvention de 7 046 €.

Le CCAS de Vénissieux a délibéré pour autoriser sa vice-présidente à signer la convention idoine d'aide à l'investissement pour ces travaux dans les deux résidences autonomie :

- sur des investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux pour les résidences autonomie Ludovic Bonin et Henri Raynaud : mise aux normes des ascenseurs, installation de la vidéo-protection et automatisation des portails.

Le coût hors taxes de ces travaux est estimé à 296 745,53 €.

La CARSAT Rhône Alpes apporte à la Ville de Vénissieux pour le compte de l'assurance retraite (CNAV et CNSA) une subvention de 178 047 €.

Contractuellement, les travaux doivent débuter dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la convention.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre la Ville de Vénissieux et la CARSAT pour l'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie ;

Considérant l'investissement représenté par les travaux à mettre en œuvre au sein des deux résidences autonomie,

République Française

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité  
décide de :

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à signer la convention de financement avec la CARSAT pour la mise aux normes des ascenseurs, l'installation de la vidéoprotection et l'automatisation des portails,
- Accepter les modalités prévisionnelles de financement.
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjointe déléguée, à solliciter la subvention à percevoir et à signer tout document nécessaire à l'instruction et à son versement; ainsi tout avenant ou document nécessaire à l'exécution de cette convention,
- Dire que les sommes seront imputées aux comptes, chapitres et budget de la Ville de Vénissieux concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint